



CONSEIL COMMUNAL N° 7 DU 30 AOUT 2018

SEANCE PUBLIQUE

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07/06/2018 – Approbation.

Administration générale

- 2.- Sanctions administratives - Désignation de fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux.

Suite à la délibération du Conseil communal du 1^{er} février 2018 sollicitant le Conseil provincial en vue de la désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial chargé d'infliger les amendes administratives, il s'agit de désigner 4 fonctionnaires provinciaux.

- 3.- Neomansio - Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

Personnel

- 4.- Convention de mise à disposition de travailleur(s) engagé(s) dans le cadre du programme de transition professionnelle entre le GREOVA et la commune.

Il s'agit de marquer accord sur une convention entre le GREOVA et la Commune au sujet de la mise à disposition d'un travailleur dans le cadre du projet du GREOVA intitulé "structure de balisage et d'entretien des chemins et sentiers touristiques en Ourthe-Amblève-Vesdre".

Sécurité

- 5.- Acquisition d'un système de caméras de surveillance - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation pour ce marché de fournitures (placement compris).

La commune devant veiller à la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté des rues, lieux et édifices publics, l'investissement dans l'achat de caméras de surveillance est indiquée.

Cette acquisition est estimée à 75.000 € TVA_c et est inscrite au budget extraordinaire 2018.

Enseignement

- 6.- Fixation des prix des repas scolaires facturés aux parents - Année 2018-2019.

Il s'agit de fixer le prix des repas scolaires destinés aux enfants des écoles communales.

Le marché ayant été reconduit pour l'année scolaire 2018-2019, les prix facturés par TCO Services seront identiques à ceux de l'an passé.

Il y a donc lieu de fixer les prix facturés aux parents pour cette année, à savoir:

- *Repas maternels: 3,70 € TVAC*
- *Repas primaires: 4,10 € TVAC*
- *Soupe: 0,50 € TVAC*

Bien-être animal

7.- Renouvellement de la convention entre la Commune et l'ASBL Refuge Animal sans logis relative aux chiens et chats errants trouvés sur l'entité de Neupré.

Il s'agit de renouveler la convention entre la Commune et l'ASBL Refuge Animal sans logis.

Patrimoine

Différentes associations sportives et culturelles demandent une utilisation du préau ou de classes de l'école de Neuville Domaine afin d'y organiser leurs activités à Neupré. Ces locaux ne sont pas utilisés en dehors des heures scolaires et des heures de garderies et il est donc possible de mettre temporairement ces locaux à la disposition de ces associations sans interférer avec la destination première des lieux et en assurant une certaine productivité à ce bien. Les horaires sont identiques à ceux de l'année scolaire précédente et ne posent aucun problème d'interférence.

Les conventions d'occupation à titre précaire suivantes sont donc soumises au Conseil :

8- l'association culturelle locale, asbl Musique et Danse, demande une utilisation du préau occasionnellement et surtout des classes de Musique tous les jours, hors horaire scolaire ;

9- l'association sportive neupréenne, Académie Karaté asbl, demande une utilisation du préau les lundis de 17h30 à 22h et les jeudis de 18h à 20h ;

10- l'association sportive, asbl Kaérobic, demande une utilisation du préau les jeudis de 20h à 21h15 ;

11- le groupe de théâtre « éclats de dire », demande une utilisation du préau et surtout de classes les mercredis et vendredis de 18h30 à 20h30 ;

8.- Occupation de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par l'asbl Musique et Danse.

9.- Occupation du préau de l'école communale de Neuville Domaine par l'Académie de Karaté Neupré asbl.

10.-Occupation du préau de l'école communale de Neuville Domaine par l'asbl Kaérobic.

11.-Occupation de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par les cours de théâtre « éclats de dire ».

12.-Occupation d'une partie des alentours du terrain de football de Plainevaux par la société Mécasoudure.

Depuis déjà un certain nombre d'années, une bande de terrain autour du terrain de football de Plainevaux est mise à disposition de la sprl Mécasoudure pour le stockage de coupes de bois.

Cette utilisation est accordée à titre précaire d'année en année et le paiement a toujours été reçu de manière régulière. Cette utilisation n'interfère avec aucun autre usage des lieux et assure une petite productivité à ce bien.

13.-Occupation d'une partie des ateliers de la jeunesse de la Maison des Jeunes de Plainevaux par l'école communale de Plainevaux.

L'évolution du nombre d'élèves à l'école communale de Plainevaux a imposé l'aménagement d'une nouvelle classe dans le bâtiment préalablement utilisé par les mouvements de jeunesse et transformé en 2010-2011 en réfectoire.

Les élèves de l'école communale de Plainevaux ne disposaient donc plus d'un réfectoire au sein des bâtiments scolaires.

La possibilité de disposer d'une partie du bâtiment communautaire mis à disposition par bail emphytéotique aux œuvres paroissiales pour les activités des mouvements de jeunesse a été discutée entre le Collège communal et les gestionnaires des mouvements de jeunesse. Cette utilisation partagée des ateliers de la jeunesse est compatible avec les activités scolaires et les activités des mouvements de jeunesse (les Baladins) et une convention renouvelable chaque année a été conclue.

La présente convention d'occupation à titre précaire au bénéfice de l'école communale est donc soumise au Conseil communal.

14.-Occupation à titre précaire de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par l'asbl Wu Lin Kung-Fu/Tai-Chi-Chuan.

Suite au succès rencontré par l'atelier Tai-Chi-Chuan lors de la journée « santé et bien-être » du 10 juin 2018 organisé par l'échevinat de la Santé, un cours de Tai-Chi-Chuan animé par l'asbl « Wu Lin Kung-Fu/Tai-Chi-Chuan » sera lancé à l'école du Domaine à partir du 2 octobre 2018 de 18h30 à 20h. Une convention d'occupation à titre précaire est donc soumise au Conseil.

15.-Vente de bois groupée 2017 – Cantonnement de Liège – Exercice 2018.

La Région Wallonne, Division de la Nature et des Forêts organise des ventes groupées pour les coupes de bois sur pied. Conformément au code forestier, le Conseil communal doit approuver la participation à cette vente de bois. Comme chaque année, le cantonnement de Liège nous invite à participer à cette vente de bois groupée. La vente 2018, exercice 2019, aura lieu le 01/10/2018 à Ougrée. Notre commune est concernée par 11 lots de bois.

Finances-Recette

16.-Procès-verbal de la caisse du receveur du 01/01/2018 au 31/03/2018.

17.-Procès-verbal de la caisse du receveur du 01/01/2018 au 30/06/2018.

18.-Fabrique d'Eglise de Rotheux - Budget 2019 - Approbation.

19.-Fabrique d'Eglise de Plainevaux. Budget 2019. Prorogation du délai de Tutelle.

Sports

20.-Création d'une régie communale autonome – Approbation des statuts.

Dans le cadre de la création de la Régie communale autonome, il y a lieu d'approuver les statuts. Ceux-ci ont été créés par la SCRL TRINON BAUDINET en parfaite collaboration avec les services et dans le respect des obligations liées au Décret Centre Sportif Local.

Environnement

21.-Convention pour la collecte des textiles ménagers - CURITAS sa.

Suite à l'arrêté wallon du 23 avril 2009 déterminant les modalités de la gestion de déchets ménagers, les collecteurs de déchets textiles doivent signer une convention avec les communes collectées.

En ce qui concerne Curitas SA, une seule bulle à textiles se situe rue du Château d'Eau 6, sur parcelle privée.

La convention reprend:

- *la description de la bulle;*
- *la responsabilité pour tout entretien, dommage, vandalisme, ... sur et autour de la bulle;*
- *les modalités des collectes.*

La convention porte sur une durée de 2 ans, tacitement reconductible 2 ans.

Affaires sociales

22.-Rapport d'évaluation du PSC2 2014-2019 – Approbation.

Il s'agit d'approuver le Plan de Cohésion Sociale de 2014-2019 qui porte sur 5 grandes actions.

23.- Motion visant à s'opposer à l'enfermement de familles avec enfants mineurs en centre fermé

HUIS CLOS

1.- Enseignement – Confirmation des décisions du Collège communal.

2.- Mise à la pension de Mme Marie-Louise Poloni au 01/07/2019.

VOTE à main levée

3.- Zone d'Aménagement Communal Concerté de Rotheux–Fontaine Paulus – Proposition de mise en œuvre – Etude d'un rapport urbanistique et environnemental. Marchés publics – Retrait de la décision du Conseil communal du 3 juillet 2014.